



République Française

CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE OUENNE
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2024

Présent(e)s : AUDEBERT Romain, BERNABE Sarah, COUSSOT Etienne, DIAS DA COSTA Aurélie, DURRANDE Quitterie, EVRARD Elisabeth, GEAY James, , LEMAITRE Thierry, PESLIER Philippe, TRICARD Pierre.

Absent(e)s excusé(e)s : BERQUIERE Benjamin, CAZAJOUS Cindy (pouvoir à EVRARD Elisabeth), HERJAN Mickaël.

Date de la convocation : 10 janvier 2024

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du conseil municipal du 29 décembre 2023
2. Travaux
 - Ecole : étude lot 2 et subventions
 - Divers
3. Débat d'Orientation Budgétaire
4. CDG79 : Révisions tarifaires
 - Médecine préventive
 - Avenant à la convention de mise à disposition de personnel intérimaire
 - Avenant à la convention de formation du personnel à l'utilisation d'un site informatique
5. Ressources Humaines
6. Adhésion 2024 à la Fondation du Patrimoine
7. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h et constate que le quorum est atteint. Membres présents : 10, Pouvoir : 1
Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une secrétaire au sein du Conseil. Mme EVRARD Elisabeth est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du PV du conseil municipal du 29 décembre 2023

Aucune observation n'étant portée, après délibération le conseil valide le procès-verbal à l'unanimité.

2. Travaux

• Ecole : étude lot 2 et subventions

L'architecte présente le projet de la Tranche 2 et enregistre les modifications demandées par le conseil.

Monsieur le Maire rappelle la réponse de la préfecture sur le choix de l'architecte.

Monsieur le Maire indique que la réalisation des travaux est nécessaire car le bâtiment est une véritable passoire thermique mais que la réalisation des travaux est subordonnée à l'obtention de subvention à hauteur de 80% à défaut, ils ne pourront être engagés eu égard au montant du projet présenté.

• Divers

- L'église est classée ; aussi à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, un architecte du Patrimoine a été sollicité, le cabinet R & C, pour établir un diagnostic des travaux nécessaires.

La DRAC Nouvelle Aquitaine (Direction Régionale des Affaires Culturelles), par courrier du 11 janvier 2024, accorde une aide de l'Etat de 4 305 € soit 50% du montant subventionnable de l'opération estimé à 8 610€ HT correspondant aux honoraires de l'architecte du patrimoine. Les travaux définis par l'architecte du patrimoine devront cependant être engagés en 2024 afin de pouvoir bénéficier de ladite subvention.

Le conseil valide car les travaux de l'église sont nécessaires pour arrêter les actuelles infiltrations d'eau.



République Française

- Pour le City Park, le devis d'entretien annuel de PCV Collectivités s'élève à 359.88 € TTC.
- L'entreprise BONNEAU TP interviendra pour la remise en état du stade à la suite des travaux de coupe et d'abattage des arbres endommagés par la tempête. L'entreprise poursuivra par la création de fosses afin de pouvoir planter des arbres sur la petite place du lotissement du MOINDEREAU.

3. Débat d'orientation budgétaire

La rénovation de l'école est le projet prioritaire. L'école accueille 89 enfants dans 4 classes. Contrairement aux statistiques nationales qui font état d'une baisse de 6.8% des naissances, 11 naissances ont été enregistrées à SAINTE OUENNE en 2023. Même si en 2024, un nombre important d'élèves de CM2 partent au collège, le renouvellement est assuré.

Deux chantiers ont été inscrits au budget 2023 et commencés : le cimetière et le cheminement doux mixte.

- Pour le cimetière, il faut valider le plan d'installation des monuments et que la météo soit clémente pour permettre leur implantation.
- Pour le cheminement doux, faisant suite à l'étude d'ID79, une proposition d'achat d'une bande de terre du champ jouxtant la D12 a été faite aux propriétaires sur la base du chiffrage établi par le service des Domaines. La réponse est en attente.

D'autres travaux seront nécessaires : salle des fêtes, stade, renouvellement du matériel de la cantine...

L'ensemble de ces travaux vont impacter fortement les fonds communaux. Selon une évaluation provisoire du Trésor Public, car le Compte Administratif 2023 n'est pas encore finalisé, la commune dispose d'un fonds de roulement de l'ordre de 400 K€.

Tous les travaux ne seront pas réalisés en 2024. L'octroi de subventions conditionne la réalisation de certains projets dont l'école. En réponse à une question d'un conseiller sur les possibles avances de fonds, le Maire évoque la possible mise en œuvre d'une ligne de trésorerie.

Un autre conseiller évoque également le renouvellement du tracteur communal qu'il faudrait envisager.

4. CDG79 : Révisions tarifaires

• Médecine préventive

Le président du CDG 79 (Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale), par courrier du 20 décembre 2023, informe du maintien des tarifs 2023 tout en indiquant que ces conditions tarifaires ne sont pas soutenables car insuffisantes pour permettre de proposer un service de médecine préventive en capacité de répondre pleinement et efficacement à l'ensemble de ces missions. Le service étant déficitaire, une réflexion sera menée en 2024 pour étudier un nouveau système de facturation. Il annonce l'envoi prochain de divers documents à renseigner pour ses prochaines facturations

• Avenant à la convention de mise à disposition de personnel intérimaire

Lors de sa séance du 11 décembre dernier, le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé d'ajuster les tarifs du service intérim pour tenir compte de l'inflation. Il fixe le taux de participation, à compter du 1^{er} janvier 2024, à 5% (au lieu de 4,5%) des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

Cette convention s'applique uniquement dans les cas où le service est utilisé

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil valide cette orientation et autorise le maire à signer l'avenant.

• Avenant à la convention de formation du personnel à l'utilisation d'un site informatique

Lors de sa séance du 11 décembre dernier, le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé d'augmenter ses



République Française

tarifs de l'ordre de 3% concernant la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation de ses logiciels.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil valide cette augmentation, sachant que l'utilisation de ce service est nécessaire au bon fonctionnement de la commune qui utilise les logiciels du CDG79. Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant.

5. Ressources Humaines

Le Maire détaille la situation en ce début d'année :

- 1 agent technique est en arrêt de travail pour longue maladie
- 1 agent polyvalent est en prolongation arrêt de travail jusqu'au 16/02
- 1 ATSEM se trouve en mi-temps thérapeutique pour 4 mois, et ce, depuis décembre
- 1 reprise à temps complet d'1 agent technique

Par ailleurs, la commune a fait appel au centre de gestion de Saint Maixent afin qu'une chargée de projet du CDG79 apporte un soutien technique et organisationnel à l'assistant administratif.

6. Adhésion 2024 à la Fondation du Patrimoine

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte de répondre favorablement à la demande de subvention de 200 € de la Fondation du Patrimoine.

7. Questions diverses

- SIEDS : Le SIEDS demande la signature de la convention de renouvellement de partenariat SIGil conclue pour la numérisation du cadastre et l'échange de données composites de la commune de SAINTE OUENNE.

Le conseil valide cette convention de renouvellement qui prolonge la durée de la convention de partenariat arrivée à son terme car les données du cadastre sont nécessaires, notamment, pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Le SIEDS informe également que les demandes de raccordement de consommateurs au réseau public de distribution d'électricité, qui font l'objet d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable, délivrés à compter du 10 septembre 2023, sont à la seule charge du demandeur.

- Les locataires de la maison du MOINDREAU appartenant à la commune ont donné leur préavis de départ pour le 14 février 2024.

Sainte Ouenne, le 24 janvier 2024

Le Maire,